

LES CENTRES DE DOCUMENTATION ET D'INFORMATION DE L'ENSEIGNEMENT

François DAVEAU

Le Centre de Documentation et d'Information (C.D.I.) - il s'appelle parfois médiathèque - rassemble et organise les ressources pédagogiques du collège ou du lycée : livres, périodiques, publications de tous ordres et sur tous supports (diapos, vidéo, disques, logiciels...)

C'est le premier lieu, à l'école, où l'élève établit une relation active avec un ensemble organisé de documents et d'informations : découverte et repérage, choix, formulation de la demande, codes d'accès et de recherche... lire pour le plaisir, lire utile, comparer, critiquer, écrire et agir.

Les documentalistes-bibliothécaires, responsables des C.D.I. en sont les maîtres d'œuvres : ils organisent un fonds de nature encyclopédique et procèdent à une initiation suivie, élaborée en commun avec leurs collègues professeurs.

Télématique, banques de données et CD-ROM font-ils partie d'ores et déjà de l'univers scolaire ? qu'en est-il, en 1990, dans les quelques 6 000 C.D.I. de l'Éducation Nationale ?

Quel est le degré d'équipement, son utilisation ? Quelles réalisations ont été faites, quelles demandes se manifestent ? Comment les satisfaire efficacement ?

NOS DEUX SOURCES

. Le rapport Poupelin

Ce rapport de l'Inspection générale de Vie scolaire porte, pour l'année 1987-1988, sur six académies regroupant 1703 établissements secondaires publics (lycées, lycées professionnels et collèges).

. L'enquête sur panel INTER-CDI de mai 1989

Elle porte sur une sélection de 130 établissements couvrant l'ensemble des académies. 106 questionnaires nous ont été retournés ; les chiffres obtenus ont simple valeur indicative.

LE TÉLÉPHONE D'ABORD

32 % des CDI ne disposent pas encore du téléphone. On pourrait croire que la chose va de soi dans un service qualifié de pivot de la communication dans un établissement scolaire. L'équipement téléphonique de tous les CDI s'avère la priorité.

Parmi ceux qui ont le téléphone l'enquête-panel INTER-CDI relève 18 % de CDI ayant accès au réseau par ligne directe.

Si une connexion télématique peut techniquement s'établir via le standard, il faut reconnaître que cela est plus sûr et plus rationnel avec une ligne directe. Un contrôle de l'usage télématique de la ligne est possible avec la facturation détaillée fournie sur demande par France-Télécom. La répartition de chaque appel en tarif local (RTC : 0,73 F/6min) 3613, 3614, 3615, 3616, 3617... apparaît avec la date, la durée et le coût de la communication. 3613 (7,30 F/h ou 0,13 F/min), 3614 (21,90 F/h ou 0,37 F/min) + 0,12 F lors de l'accès au service et avec tarif réduit comme le téléphone le soir, samedi après-midi, dimanche et jours fériés), 3615 (trois tarifs possibles selon le service : 0,84 F/min, 0,98 F/min, 1,25 F/min), 3616 (deux tarifs possibles : 0,98 F/min et 1,25 F/min), 3617 (1,85 F/min).

QUI A UN MICRO-ORDINATEUR ?

Le rapport de l'IG Poupelin (1987) estimait à à peine 10% le nombre de CDI équipés.

Pour notre part, sur la centaine de réponses à l'enquête INTER-CDI, 33 CDI déclarent posséder un micro-ordinateur (17 en collège 20 en lycées et L.P. XT et AT confondus) 7 manifestent l'intention d'en acquérir un à bref délai, 66 n'en ont pas.

OU SONT LES MINITELS ?

Le Minitel est "administratif" dans 75 % des cas.

Si tous les établissements sont bien dotés d'un, voire de plusieurs minitels, ceux-ci demeurent encore une quasi exclusivité de l'administration : Proviseur, secrétariat du Principal, services d'Intendance, loge du Concierge, salles de réunions, bureau des Conseillers d'Éducation sont équipés, mais parfois ni professeurs, ni élèves n'ont la possibilité d'y accéder.

25 % seulement des CDI ont le minitel opérationnel : retard considérable de l'équipement.

Les élèves ont-ils alors la possibilité de l'utiliser ? C'est oui pour 18 CDI de l'enquête mais l'on constate que seuls 5 responsables de CDI procèdent habituellement à une initiation des élèves.

L'outil est neuf. Les chiffres, à l'évidence, ne peuvent qu'augmenter !

POUR QUELS USAGES ?

. *Les professeurs* usent, actuellement du minitel essentiellement pour des besoins de communication administrative : interrogation d'EDUTE-LPLUS, serveur du Ministère sur 3615, pour connaître les résultats de concours, de mutation... interrogation des serveurs académiques (CRDP ou Rectorat) pour s'inscrire à des stages, consulter le Plan académique de formation, transmettre directement des notes d'examen... quelques recherches d'adresses dans l'Annuaire électronique qu'un certain nombre de collègues découvrent pour la première fois au CDI.

. **Les élèves** : la consultation de l'annuaire électronique -il est gratuit en deçà de 3 minutes- vient largement en tête. C'est bien là l'initiation à la télématique la plus courante et la plus souhaitable pour un élève : recherche de stages, d'entreprises, d'adresses d'amis, de parents, d'hébergement de voyage, loisirs... consultation du serveur local d'information scolaire des lycées, collèges et CIO de la région, consultation de services en 3614 ou 3615 pour connaître les résultats de l'équipe sportive de l'établissement en déplacement de championnat, pour réviser le Brevet des Collèges, calculer un itinéraire routier (3615 + ITI), les horaires SNCF, l'information sur les études et les professions (3614 + ENSUP, 3615 + ONISEP)... les opérations RAVEL en lycée et EVE en collège

depuis trois ans ont souvent constitué le premier contact des élèves avec la télématique : dissuasif !

. **Les parents d'élèves** : l'annuaire électronique, le serveur local et les infos scolaires, l'orientation ...

. **Le personnel du C.D.I.** : c'est l'annuaire, bien sûr, qui occupe la majeure partie des connexions (gratuites) ; il ne faut pas plus de 30 secondes habituellement pour obtenir une adresse et son numéro de téléphone.

Il est fait appel occasionnellement à d'autres services : 3614 + EDUTEL ; 3615 + ONISEP ; 3615 + UNAPEC (INTER-DOC) dépouillement de revues ; 3617 + ELECTRE, banque de données bibliographiques du Cercle de la Librairie ; 3615 + MEDVIL, serveur de la Cité des Sciences ; 3615 + VDP 15, Vidéothèque de Paris ; 3615 + INSEE ; certains serveurs propres aux professions et services (hôtellerie, bâtiment...) la logithèque du CNDP...

L'information locale : le serveur de la Chambre de Commerce et d'Industrie fournit des chiffres économiques ; l'information culturelle, les spectacles, les expositions, réservation de places...

Le serveur du CRDP peut servir de précieux support d'échanges entre les CDI d'un même secteur ou d'une même académie comme à Créteil par exemple.

AVEC QUELLE FRÉQUENCE ?

La fréquence d'usage du minitel - hors administration - est éminemment variable. Tout dépend, on l'a vu plus haut, de l'emplacement de l'appareil.

"De très rares demandes sont faites pour accéder au minitel de Mme le Principal" écrit une documentaliste d'un collège de la banlieue sud de Paris.

Cela va de 1 à 2 fois par trimestre dans un collège, à 3, 4 ou 10 fois la semaine et jusqu'à 3 ou 4 fois par jour dans certains lycées à effectif élevé.

L'absence d'une comptabilité des connexions télématiques ne permet pas d'apporter ici plus de précisions. Celles-ci ne pourront venir que de l'examen de la facture détaillée fournie par FranceTélécom.

INITIATION AU MINITEL

Où mieux qu'au CDI l'élève peut-il acquérir la pratique de la recherche d'informations ?

De par sa profession le documentaliste connaît - ou devra connaître - les principaux serveurs utiles ou banques de données interrogeables, et suivre l'actualité en ce domaine.

Tous les serveurs télématiques existants - il y en a actuellement plus de 10 000 - sont loin de rendre un service "informatif" équivalent. Mieux vaut connaître avant !

L'interrogation quelques minutes d'un serveur que l'on connaît bien peut s'avérer être un gain de temps et une économie d'argent certaine par rapport à la même recherche menée avec un instrument papier pas toujours très à jour.

Inversement l'information utile peut être retrouvée plus rapidement, et à bien meilleur compte, en empruntant la voie des instruments papier (revues, journaux reçus, dossiers établis, tables de dépouillement exhaustives, dépliants de présentation récents...) Mais souvent les deux voies se complètent.

C'est au documentaliste de conseiller, de guider l'élève (ou ses collègues professeurs) parmi l'offre surabondante en lui apprenant à avoir un œil et un doigt avertis devant l'écran, au clavier.

ÉDUCATION AU COÛT D'UTILISATION DE LA TÉLÉMATIQUE

. les tarifs sont affichés ; un diagramme clair indique les heures où les liaisons sont à coût réduit (communications locales sur le RTC, le 3613, le 3614)

. apprentissage de l'usage de la touche "SOMMAIRE" avant de taper le nom de code du serveur ; le prix de la communication s'affichera en haut, à droite de l'écran.

. visualisation de l'écoulement du temps de gratuité de l'annuaire électronique (le 11) grâce à un petit sablier (3 min) placé à coté du Minitel.

. recherches dans le Minitel Guide des Services (MGS), annuaire télématique de tous les services existants : 3614 ou 3615 ou 3616 + MGS.

. enregistrement sur disquette ou impression des pages vidéotex pour lecture en différé afin d'optimiser les temps de connexion. Répandu dans la vie courante, le Minitel est aujourd'hui l'outil d'initiation le plus abordable, préparant aux attitudes informatiques et aux banques de données... à condition de bien le connaître et d'en maîtriser l'usage avec raison.

Les CDI, les documentalistes ont à cet égard un rôle pédagogique essentiel.

LES BANQUES DE DONNÉES SONT AU PROGRAMME

Constitution et consultation de banques de données figurent explicitement dans les instructions et programmes de l'Éducation nationale. Nous donnons ci-dessous les références de quelques textes parmi les plus récents et les plus importants.

. ***Discours du ministre d'État, ministre de l'Éducation nationale*** prononcé au 1er Congrès de la Fédération des associations de documentalistes-bibliothécaire de l'Éducation nationale à Strasbourg le 19 mai 1989 BO n° 26 du 29 juin 1989 et INTER-CDI n° 101

. ***Recommandations de l'Inspection Générale***

BO n° 40 du 12 novembre 1987 (p. VIII à XXI)

Quelles caractéristiques pédagogiques sont attendues des logiciels de simulation, de traitement de données ... en Economie et gestion, Sciences et Techniques industrielles, Sciences Physique, Biologie, Mathématiques, Philosophie, Lettres, Langues vivante (...) et perspectives interdisciplinaires.

. ***Choix et acquisition des logiciels à usage éducatif pour les lycées et collèges. Recommandations.*** Note de service 87-310 du 5 octobre 1987 BO n° 35 du 8 octobre 1987 RLR 177-8

. ***Développement de V informatique dans l'enseignement...*** l'accès à l'information et au savoir notamment sous forme de banque de données. Cire. 86-330 du 3 novembre 1986 BO n°39 du 6 nov 1986 RLR 514-5

Introduction d'un enseignement optionnel complémentaire d'informatique en classes de seconde, première et terminale des lycées. BO n°25 du 20 juin 1985 p. 1789 RLR 524-0

. **Programme "Outils et techniques de communication" et programme "Méthodes administratives" des classes de Première G et Terminale G1.** BO n°17 du 28 avril 1983

. et plus précisément encore **le programme de Bureautique** BO n° spécial 1 du 5 février 1987 p. 90

"Identifier les services télématiques disponibles, les modes opératoires (...) appel d'un service télérel, consultation d'une banque de données et d'un serveur de messagerie électronique..."

PANORAMA DE L'EXISTANT

Depuis plus de dix ans de multiples actions de sensibilisation, création de banques de données, expériences pédagogiques limitées dans le temps ou réalisations destinées à durer ont vu le jour. Elles témoignent du dynamisme et de la créativité de nombreux enseignants à quelque poste qu'ils soient... et pour peu que les moyens leur soient donnés de poursuivre.

. **Le CRDP de Toulouse** (Centre régional de documentation pédagogique) a été le premier à mettre sur pied une importante base bibliographique issue de l'automatisation de sa documentation ; La saisie de ce fonds a commencé en 1971 ; les catalogues sont directement édités sur microfiches.

. **Télémediathèque Gironde** : une base de données bibliographiques organisée à partir du fonds du CRDP de Bordeaux et du CDDP de Gironde peut être interrogée par Minitel. L'utilisateur est renseigné sur la disponibilité ou l'indisponibilité du document ; l'emprunt se fait par voie télématique.

. **SIDÉRAL** Les CRDP de Lyon et de Grenoble, le Lycée polyvalent de l'Isle d'Abeau ont depuis 1981 fait un choix plus difficile : la saisie et la consultation en réseau des fonds documentaires des CDI et de ceux des CRDP et CDDP de la Région Rhône-Alpes. Le projet à l'heure actuelle est loin d'avoir atteint son plein développement, il est arrêté.

. **Le projet INRP : indexation en vue de l'automatisation de la recherche documentaire dans les CDI**

Original en ce sens que le projet partait de l'élève et de sa demande, il a rassemblé durant trois années (1980-1983) une équipe pluridisciplinaire de professeurs et de documentalistes des CDI. Le

LE BULLETIN DE L'EPI LES C.D.I. DE L'ENSEIGNEMENT

thésaurus THELYCE, publié en 1986 par le CRDP de Lyon en sera le résultat concret : un outil d'apprentissage d'un langage documentaire de type encyclopédique ; les descripteurs de compréhension difficile sont accompagnés d'une définition.

.*ORCHIDEE et ORCHI 16* sont des logiciels d'initiation à la recherche documentaire informatisée, formation de l'élève à l'interrogation d'une banque multi-supports Le projet fut au départ (1983) impulsé par une mission de la Direction des Collèges au ministère avec le CATEN de Rennes puis repris en 1986 par un groupe de travail de l'Unité de logiciels d'enseignement du CNDP.

. MEMOLOG et sa famille

Le CRDP de Poitiers a entrepris des 1979 la création d'un ensemble de produits documentaires faits par des documentalistes pour les CDI. Ont ainsi vu le jour :

- des langages documentaires comme le Répertoire alphabétique de mots-clés (1982) qui évolue en un thésaurus "MEMOBASE" (1986). MEMOTECH concerne les établissements techniques et MEMOPRIM, les écoles primaires (B.C.D.)
- une base de données bibliographiques pour les CDI : MEMO-FICHES est un dépouillement de près de 60 périodiques, plus de 3500 articles par an disponibles sur disquettes, par abonnement. MEMODOCS sont les notices bibliographiques avec résumé et indexation de 1100 livres souvent présents dans les CDI.
- un logiciel de gestion et de recherche documentaire : MEMOLOG (1987 et 1989) Il permet au documentaliste de constituer la première de toutes les bases de données, à savoir la sienne ; la demande des lecteurs porte en priorité sur les documents du CDI qu'ils fréquentent.

. *Le SUNIST*, Serveur Universitaire pour l'Information Scientifique et Technique, créé en 1984, héberge plus de 50 banques de données intéressant la communauté scientifique et technique... dont la "Mémoire de l'Éducation". Il publie une revue d'information AGORA.

En 1990 l'avenir de ses activités semble mis en cause par la décision politique d'éclater les diverses banques de données sur des serveurs à buts commerciaux. Nombre de ces banques assurent un réel service d'utilité professionnelle, sans pour autant atteindre forcément le seuil de rentabilité commerciale. Sont-elles condamnées à disparaître ou, au

contraire, verront-elles leur activité amplifiée, car connues, leur promotion étant activement assurée ?

. *Sensibilisations dans V enseignement secondaire*

- Pendant deux années (1984-1986) des professeurs de toutes disciplines du Lycée d'Estienne d'Orves de Nice et Saint-Exupéry de Saint-Raphaël ont interrogé des banques de données professionnelles (PASCAL, FRANCIS, AGORA, ECOTHEK, BIRD...) avec leurs élèves. Leur expérience et leurs conclusions très positives sont rapportées dans un ouvrage publié par le CRDP de Nice Ils soulignent le grand intérêt manifestés par les élèves pour la recherche informatisée par rapport à la recherche traditionnelle, et notamment l'élargissement du champ de recherche qu'elle procure.

- France Télécom (ex DGT) en 1986-1987, en commun avec le ministère de l'Éducation nationale, installe dans le CDI de certains collèges (Luzarches en région parisienne, entre autres) un Minitel avec ligne et la possibilité d'interroger des banques de données.

- VIALDOC du Lycée Vial de Nantes est un exemple parmi d'autres d'une meilleure sensibilisation et formation lorsque les élèves, les étudiants eux-mêmes participent à la constitution de la banque de données.

Les serveurs "B"

Le Plan Informatique pour Tous (1985) comportait un volet télématique ; environ 300 petits serveurs locaux permettant de 4 à 8 accès simultanés ont été attribués à des collèges, des lycées, des Écoles normales présentant un projet.

Ces serveurs que l'on peut appeler "de proximité" sont le support de banques de données locales intéressantes que s'approprient les usagers en les constituant : CEZARD-TELEMATIQUE du Collège Lucien Cézard de Fontainebleau présente une BDD sur la forêt de Fontainebleau élaborée par les élèves du collège en collaboration avec l'O.N.F. ; il en est ainsi, également, du dictionnaire des noms de rues de La Courneuve (Seine-St-Denis) sur le serveur SOCRATE au Collège Jean Vilar...

L'intérêt de ces micro-serveurs est évident pour la *formation des futurs utilisateurs*, tant pour la diffusion de l'information scolaire courante auprès des familles que pour les possibilités d'expression pédagogique et de communication qu'ils permettent :

- entre classes, entre établissements d'une même ville et de sa région, ou de régions éloignées ou encore d'autres pays européens
- entre élèves et professeurs du même établissement (exemple de messagerie en direct et conseils individualisés, programmes de soutien accessibles de l'extérieur au Collège Saint-Exupéry d'Ermont (Val-d'Oise), au lycée pilote innovant Jaunay Clan (Vienne).

Soulignons la *modicité des coûts* à l'intérieur d'une même circonscription de taxation téléphonique (voir la carte au début de l'annuaire "Pages jaunes" : 1 unité (0,73F) par tranche de 6 minutes, soit 7,30F /Heure - et bien moins en tarif soirée ou jours fériés.

La mise en place d'un serveur et la continuité de son fonctionnement représente un investissement personnel très grand de la part de l'animateur qui en est chargé. C'est généralement un professeur dont la demi-décharge - dans le meilleur des cas - est très loin de compenser tout le temps investi.

Concevoir et réaliser des pages-écrans vidéotex est à la portée de beaucoup dans un établissement -après une formation bien sûr- mais demande *du temps, de la disponibilité, de la continuité*, trois choses fort rares dans l'état actuel de nos collèges et de nos lycées surchargés : professeurs et élèves ont un programme scolaire qui ne leur laisse que peu de disponibilité (les P.A.E. ne sont pas destinés à assurer le fonctionnement régulier d'un serveur), quant au personnel d'administration, son effectif est la plupart du temps si réduit au regard de la masse de travail à accomplir quotidiennement qu'il n'y faut pas songer.

A l'heure actuelle ce n'est pas la technique qui est en cause mais *l'humain* qui fait défaut pour maintenir et promouvoir l'usage régulier des serveurs scolaires.

. 3614 EDUTEL et les autres

Le gros serveur du Ministère de l'Éducation Nationale a ouvert ses écrans le 2 mars 1987. D'autres serveurs nationaux importants existent constituant autant de banques de renseignements utiles aux élèves, aux étudiants, à leurs parents et à tous les partenaires du système éducatif.

3614 + CNED, l'enseignement à distance ; 3614 + ENSUP, l'enseignement supérieur ; 3615 + ONISEP, l'Office national d'information sur les enseignements et les professions.

Un serveur 3615 EDUTELPLUS est ouvert depuis janvier 1990 et apporte toute une gamme d'informations personnalisées.

La télématique universitaire est en constant développement : la revue *Télématique Magazine* n°15 (novembre 1987, p. 77) recensait plus de 50 services dont beaucoup ont la sagesse de rester accessible en 3614. Le SUNIST (3615 * SUNK) offre pour sa part un catalogue de plus de 50 bases de données diffusées en France et dans le reste du monde.

Dans les académies, *CRDP et rectorats* sont aussi serveurs télématiques. On recense environ une vingtaine de serveurs dont certains comportent des amorces de banque de données régionales intéressantes. : 3614 EDUCAM (Aix-Marseille) ; 3614 CRAB (Besançon) ; 3614 EDUCLER (Clermond-Ferrand) ; 3614 DIALOG (Créteil) ; 3614 CRIAD (Dijon) ; 3614 SCOLA (Grenoble) ; 3614 EDULIL ; 3615 AMITEL (Montpellier) ; 3614 ACADE (Nantes) ; 3614 EDUCAZUR (Nice) ; 3614 POCHAR (Poitiers) ; 3614 AREN 4 (Rennes) 3614 STEN (Rouen) 3614 EDAT 2 (Strasbourg) ; 3615 AVERTEL (Versailles)...

. *Des banques de données pédagogiques*

S'il est une demande souvent formulée, c'est bien celle de pouvoir disposer de banques de données adaptées au public qui est le nôtre : des jeunes en formation.

Des équipes d'enseignants formés aux techniques de la télématique et de l'informatique ont commencé de répondre à ce besoin essentiel :

- ECOSTAT est un service de diffusion de données statistiques, installé au CRDP de Montpellier. Les données proposées sur disquettes (logiciel SECOS 2) concernent principalement les sciences économiques et les sciences humaines. Une convention de diffusion INSEE-CNDP permet un prix exceptionnellement accessible pour les établissements scolaires
- ECOTEL est une base de données sociales, économiques, géographiques de l'Académie de Rouen (serveur 3614 STEN). Et d'autres sont en préparation dans les académies.

. *CD-ROM en vue*

Sous la forme d'un petit disque de 12 centimètres de diamètre, le CD-ROM constitue un moyen simple d'accéder à un très important volume d'informations (550 Mo, 250 000 pages) de textes mais aussi d'images et de sons.

Il n'a besoin pour fonctionner que d'un micro-ordinateur (un AT) et d'un lecteur de disque muni du logiciel approprié.

C'est ce logiciel de pilotage, de navigation à l'intérieur du disque qui fournit au lecteur un mode tout à fait nouveau de consultation des usuels (dictionnaires, encyclopédies, atlas, cartes ...) et d'accès aux informations : l'interactivité, le dialogue avec l'utilisateur y est favorisé.

Le Ministère de l'Éducation Nationale a pris l'initiative dès 1988 de sensibiliser les enseignants à ce nouveau support ; 650 lecteurs de CD-ROM et des disques ont été distribués dans les académies où ils devraient circuler, en prêt, dans les établissements qui en ont fait la demande.

Sept CD-ROM ont été choisis :

- un multi-dictionnaire "ZYZOMYS" (Hachette)
- "Le monde en chiffres", une base de données économiques (Hatier)
- "CD-Littérature", une base de données sur la littérature depuis le Moyen-Age jusqu'au XIX^e siècle de Henri Mitterand (Cedic-Nathan)
- "Arbres expert" (Cedrom Technologies)
- "La bibliothèque Norelem", banque de données graphiques destinée à la CAO, plus de 15 000 dessins de pièces mécaniques à l'usage des professeurs et élèves des lycées techniques industriels.
- "Lise", le catalogue de la Bibliothèque Beaubourg (BPI) permet une recherche par nom d'auteur, par mot du titre, par sujet, par numéro ISBN ou ISSN, à travers 268 000 notices bibliographiques.
- "Bookshelf", un ensemble de dictionnaires et d'ouvrages de références américains (Microsoft)

Auxquels sont venus s'ajouter en 1990 le Robert électronique et le Monde, l'Histoire au jour le jour (1944-1985), premier CDROM à associer le son (discours de personnages historiques) à l'image et à l'écrit.

Les CD-ROM ont une place importante à tenir au CDI.

La numérisation des documents ouvre la voie à la transmission à distance d'ouvrages sur CD-ROM par des moyens électroniques (réseau Numéris).

. La Mémoire de l'Éducation

Constituer une banque de données signalant tous les documents utiles aux usagers du système éducatif, tel est l'objectif de cette "Mémoire" conçue et réalisée par le CNDP depuis 1986.

La banque de données bibliographique couvre :

- la réglementation scolaire (dépouillement du J.O., du B.O., brochures administratives) exhaustivement.
- la pédagogie, l'éducation en général aussi exhaustiver, que possible.
- les contenus des enseignements : dépouillement, signalement des revues, des ouvrages acquis ou des productions - quelqu'en soit le support - des CRDP et CDDP.

Le travail en réseau de toute la structure CNDP aboutit aujourd'hui à l'indispensable partage et rationalisation du travail documentaire.

Qu'en est-il pour les CDI ?

Un premier produit, *PERIOSCOPE* est apparu en janvier 1989 ; dépouillement mensuel d'articles de plus de 500 périodiques, sous forme papier ; il devrait être disponible sous forme disquette pour les CDI disposant, de plus en plus nombreux, de micro-ordinateurs.

Un deuxième produit est le langage documentaire, outil d'indexation et de recherche documentaire pour l'ensemble des CDI : *MOTBIS*, langage simple, construit comme un thésaurus (décembre 1989).

La Mémoire de l'éducation pour être utilisée par chacun doit l'être depuis chez soi, depuis le CDI ou la Bibliothèque ; nous attendons sa sortie en mode vidéotex - à un tarif minitel non dissuasif - ainsi que l'édition sous forme de CD-ROM de certaines de ses parties.

LES ATTENTES

. Des outils pour mieux connaître et exploiter son propre fonds

Un CDI, selon l'importance de l'établissement, est abonné à 10, 30, 60, 100 périodiques ou plus. Chaque jour arrive une véritable marée de journaux et de revues. Comment permettre à des lecteurs de retrouver rapidement, au bon moment, les documents qu'ils souhaitent ?

Les recherches effectuées par nos élèves et les professeurs sont très souvent liées à l'actualité (ceci encore plus en second cycle et classes post-bac). A l'évidence ce n'est pas deux ou trois mois après que nous avons besoin du dépouillement des documents.

Paradoxe, l'information recherchée est potentiellement présente au CDI, les documents sont là mais ils ne servent à rien tant qu'ils ne sont pas dépouillés - et complètement dépouillés.

Le documentaliste en arrive à gérer des masses considérables de papier plus que de l'information !

Pour parvenir à un service de qualité pour les usagers notre attente peut se résumer en trois points :

- *la rapidité* : 48 heures après leur sortie, l'information essentielle contenue dans les journaux et revues reçus doit être retrouvable grâce au fichier informatisé du CDI
- *l'exhaustivité* : l'ensemble des revues couramment reçues par les CDI - y compris celles des établissements techniques doit être pris en compte : c'est à dire la presse la plus répandue.

Tous les articles publiés dans ces revues doivent faire l'objet d'un dépouillement. Si une sélection doit intervenir pour certaines d'entre elles (ou pour les journaux) elle doit tenir compte de la spécificité de notre public et de ses demandes.

- *la spécificité* : le travail de dépouillement, d'indexation doit nécessairement se faire en étroite liaison avec les responsables des CDI : sur le terrain, au contact des demandes et des questions que posent quotidiennement les élèves, leur opinion est déterminante.

Pour ce qui est des livres, les notices bibliographiques des livres possédés par chaque CDI doivent également pouvoir être téléchargées.

. La connaissance des ressources locales

- *un catalogue collectif des périodiques du secteur* : qui a quoi ? Ce recensement s'avérerait très utile à un grand nombre de personnes ; il couvrirait les CDI, les Bibliothèques municipales, les CRDP et CDDP, les organismes publics (Mairies, DDE, Préfectures...) les Chambres de commerce, et même les particuliers qui le souhaiteraient, possédant des collections ou des abonnements peu répandus.

- *le catalogue de la Bibliothèque municipale accessible sur Minitel*, celui des Archives communales, celles du département, le catalogue du CRDP, du CDDP, des CDI voisins, des librairies locales. Des possibilités de réservations ou de commandes par voie télématique sont à prévoir.
- *les informations économiques, culturelles, sportives de la ville et de sa région* ; le dépouillement de la presse locale, en un mot tout ce qui est proche de nos usagers. C'est à ce prix que les banques de données leur deviendront familières.

. Des outils nouveaux pour le lecteur au CDI

CD-ROM et vidéodisques sont appelés d'une manière générale à changer la consultation des usuels en Bibliothèque. Nous retiendrons ici particulièrement quelques idées ou réalisations prometteuses :

- *des banques de données cartographiques* : plans de villes, collection des cartes d'état-major IGN au 1/25000 ème, de cartes anciennes (Cassini.. ?), de cartes géologiques...
- *des dictionnaires de biographies* : personnages, auteurs contemporains et anciens ; rendre accessible à un public plus large les grandes biographies universelles du XIX^e siècle de Michaud, Hoefer, la collection des Who's who...
- *le Catalogue des livres disponibles de f édition française*
- *Banque de données sur les ouvrages de littérature pour la jeunesse* : quel livre choisir en fonction de mes goûts, de mon âge ? (Banque de données Roger Boquié, 3 000 références)
- *Banque d'incitation et d'aide à la lecture au CDI* : comment apprendre à l'élève à chercher seul les documents de la bibliothèque à partir des questions qu'il se pose ? (Travail projeté par Michel Cochet et une équipe du Lycée Jules Ferry de Coulommiers en Seine-et-Marne)
- *Banque de données de sigles et d'abréviations françaises et internationales* (Banque de données de François Daveau contenant actuellement plus de 12 000 sigles ou abréviations assortis de notice)
- Banque d'images, banques de sujets d'examens, banque d'exercices corrigés, etc.

RECOMMANDATIONS

Équipement et produits

. Le téléphone

Doter chaque CDI d'une ligne téléphonique et d'un Minitel. Financièrement, une facturation détaillée de l'usage télématique de la ligne pourra être établie.

Une attribution budgétaire propre, au sein de la masse pluri-disciplinaire des crédits pédagogiques sera consacrée chaque année à ce financement ; le projet de fonctionnement du CDI en tiendra compte.

Les photocopies accaparent la quasi totalité de ce crédit ; il serait juste de revoir l'équilibre de sa répartition.

C'est à ce prix - modique s'il est contrôlé - que l'on formera élèves et professeurs à l'un des principaux outils de communication et d'information de la société d'aujourd'hui.

Lire, utiliser économiquement les données recueillies lors de l'interrogation des banques de données se fait une fois le terminal ou le minitel déconnecté. Ceci suppose le stockage des informations sur disquettes ou à l'aide d'une imprimante.

. L' équipement informatique du CDI

Équiper le CDI d'un réseau de micro-ordinateurs.

Plusieurs dizaines d'élèves (jusqu'à largement plus de la centaine) travaillent ensemble au CDI plusieurs micro-ordinateurs fonctionnant en réseau sont nécessaires à la consultation des lecteurs et au travail, durant le même temps, du personnel du centre.

A terme ce devrait être l'ensemble des autres lieux pédagogiques de l'établissement qui devraient se trouver reliés à la base de données du CDI.

- Consultation du catalogue informatisé :

3 micro-ordinateurs compatibles PC (AT) 206 (voire 386), un disque dur de 40 Mo sont un minimum : un pour le personnel (gestion, prêt et saisie des notices bibliographiques), deux pour la consultation élèves et professeurs.

Un CDI plus important où deux personnes travaillent ensemble et où plusieurs usagers recherchent en même temps, devra être équipé d'un nombre approprié de micro-ordinateurs.

Un unique micro ne suffit pas à proclamer le CDI "informatisé" !

Le téléchargement, la consultation en ligne de banques de données requièrent l'équipement d'au moins un des micros avec une carte modem.

- Consultation des CD-ROM :

Deux lecteurs de CD-ROM (ou plus) installés sur deux micro-ordinateurs dédiés à cet usage.

- Consultation de logiciels en "libre-service"

Au même titre que le livre, la carte routière ou la revue, la "bibliothèque" de logiciels peut être consultée au CDI. Plusieurs micro-ordinateurs constitueront des points de lecture.

- Imprimer, conserver la trace de sa consultation :

1 ou 2 imprimantes

Sécurité matérielle et protection électrique sont à prévoir conjointement à l'installation de l'équipement : un onduleur pour la régularité de l'alimentation électrique et un streamer pour la sauvegarde des données du fichier. Protection contre le vol ; protection contre la foudre si le matériel reste branché.

Le Réseau à intégration de services (Numéris) s'étendant, il est opportun d'en prévoir l'accès dès aujourd'hui pour les utilisateurs du CDI.

. Les produits

- *Les logiciels de gestion et de recherche documentaire* : la revue INTER-CDI dans ses numéros 100 et 101 (juin et septembre 1989) compare les principaux produits disponibles à l'heure actuelle ; les tarifs pour les CDI sont indiqués.

- *La procédure dite des "licences mixtes"* a bien arrangé les choses quant aux achats de logiciels pour un usage pédagogique dans les lycées et les collèges ; elle devra se poursuivre, on en trouvera le détail en consultant le BO n° 13 (30 mars 1989) ainsi que la brochure de 200 pages Cari-Info consacrée aux Logiciels en licence mixte en 1990. La brochure disponible au CRDP de Nantes, a été distribuée dans chaque

établissement scolaire. La parution de cette liste sélective suffisamment tôt dans l'année permet un meilleur emploi des crédits disponibles.

- Aider au développement des banques de données pédagogiques.
C'est essentiellement permettre à des professionnels-enseignants - ils connaissent bien les besoins, y compris ceux en gestation - d'y travailler avec un tant soit peu de continuité ... Faciliter le travail des équipes en réseau, favoriser la diffusion de produits accessibles à tous ... (voir plus haut le volet consacré aux attentes des CDI).

Intensifier l' usage des serveurs "B" Ouvrir au plus tôt la Mémoire de l'Éducation Développer l'édition de CD-ROM

- Maintenir l'accessibilité financière des produits d'information en ligne et hors ligne.

On a parlé des licences mixtes, c'est une bonne chose. Les serveurs B ont une tarification locale RTC dont le coût horaire ne dépasse pas 7,30 F

Nous préconisons, pour un large accès, le maintien des serveurs du service public en 3614 : ce tarif reste abordable compte tenu des budgets actuels des établissements scolaires et de celui des particuliers utilisateurs. Si un service comporte une valeur ajoutée importante, il pourrait être tarifé en 3615 ou au dessus, pour l'extérieur ; et demeurer accessible en 3614, par clé codée, pour les CDI.

PERSONNEL

La mise en œuvre efficace des nouvelles technologies de l'information au CDI requiert un personnel responsable stable, qualifié et en nombre correspondant aux effectifs d'élèves de l'établissement.

La norme préconisée est celle de l'Inspection Générale 1 enseignant-documentaliste par tranche de 400 élèves_

FORMATION

Nombre de collègues documentalistes ayant répondu à notre enquête se déclarent désireux de suivre un ou des stages concernant la télématique, l'informatisation du CDI.

Les MAFPEN (Missions académiques à la formation) ont tout leur rôle à jouer ici ; on suivra avec intérêt la démarche de formation en réseau des documentalistes-bibliothécaires de CDI de l'Académie de Créteil.

Les professeurs en formation dans les futurs instituts universitaires devront s'initier à ces technologies : la télématique ne se pratique vraiment qu'à condition d'être motivé par un besoin quotidien.

Formation urgente, indispensable des I.P.R., des chefs d'établissement et de leur adjoint, des intendants. Le mauvais ou le bon fonctionnement pédagogique du CDI dépend dans une très large mesure de l'idée que s'en fait le chef d'établissement.

Un CDI, oui, mais pour quoi faire ? Des indicateurs d'activité seront, là comme ailleurs, nécessaires à sa bonne marche.

En conclusion, les CDI sont les pièces maîtresses de la formation des élèves à la société d'information et de communication qui est la nôtre aujourd'hui.

C'est la synergie de ces trois éléments "équipements-produits", "nomination des personnels" et "formation de tous les partenaires" qui leur permettra d'accomplir avec efficacité leur importante mission.

François DAVEAU
Centre d'Étude de la Documentation et de l'Information scolaires
Responsable du CDI du Lycée Pierre de Coubertin de Meaux